



Délibération n°DL\_101\_2025

Date de convocation : 18/06/2025

Membres en exercice : 37

Membres présents : 26  
Suffrages exprimés : 33  
Absent (s) : 3

Pour : 31  
Opposition : 0  
Abstention : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le

03.07.2025

transmis par voie papier  
en Préfecture le :

03.07.2025

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 14 heures 00, le Conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à l'Espace Alphonse Daudet à Orange, sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD.

#### Présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Nicolas PAGET, Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Thierry VERMEILLE, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Alexandra CAMBON, Monsieur Louis BISCARRAT, Monsieur Jean-Pierre FÉNOUIL, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Monsieur Denis BRUNET, Madame Béatrice REHOR, Monsieur Patrice DUPONT, Madame George-Andrée FLEURY, Monsieur Denis SABON, Monsieur Michel LEGEROT, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Madame Catherine GASPA, Monsieur Martial QUESTA, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Pierre MARQUESTAUT, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Christelle JABLONSKI, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Claudine MAFFRE, Madame Carole NORMANI, Monsieur Bernard VATON

#### Absent(s) représenté(s)

Monsieur Claude AVRIL représenté(e) par Monsieur Yann BOMPARD, Madame Corinne MARTIN représenté(e) par Madame Christelle JABLONSKI, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Xavier MOUREAU représenté(e) par Monsieur Nicolas PAGET, Madame Sandrine KLYZ représenté(e) par Monsieur Martial QUESTA, Madame Celine BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Madame Joelle EICKMAYER représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Valerie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA

#### Absent(s)

Madame Marie-France LORHO, Madame Celine KRAMER, Madame Fanny LAUZEN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Xavier MARQUOT est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

**N°DL\_101\_2025**

Rapporteur : Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

<b>APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLE DU PAYS D'ORANGE EN PROVENCE</b>
---

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.228-2 à L,228-3-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2021006 du Conseil communautaire du 18 mars 2021 approuvant le transfert de la compétence mobilité des communes vers l'EPCI ;

Vu les délibérations des concordantes des communes membres de l'EPCI approuvant la modification des statuts de l'EPCI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2021 portant sur la prise de la compétence « mobilité » par la communauté de communes du pays réuni d'Orange et modification de statuts ;

Considérant que le POP souhaite se doter d'une politique cyclable cadrée et ambitieuse, tant sur les aménagements et les infrastructures que sur l'ensemble des améliorations à apporter pour favoriser l'usage des modes de transports doux sur le territoire ;

Considérant que la réflexion menée par les élus, agents, bureau d'études et habitants ont conduit à l'élaboration d'un projet d'envergure comprenant des actions de court, moyen et long terme ;

Considérant, que le projet a été soutenu par l'ADEME et le Département de Vaucluse ;

Considérant que l'inscription de circuits sur ce schéma permet l'obtention de subvention de la part des partenaires institutionnels,

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver le schéma directeur cycle annexé à la présente délibération,

**Article 2** : de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels,

**Article 2** : d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes nécessaires

**A l'unanimité,**

- 31 Pour
- 2 Abstention(s)  
Madame Carole NORMANI, Monsieur Bernard VATON
- 1 Ne prend pas part au vote  
Monsieur Jean-Pierre PASERO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M/Mme Xavier MARQUOT**



**LE PRÉSIDENT**  
**Yann BOMPARD**



